

# Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Montréal du 20 mai 2021 17 h

# Séance tenue le jeudi 20 mai 2021 salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier et par téléconférence

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Tous les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence.

#### **PRÉSENCES:**

Mme Valérie Plante, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Heidi Ektvedt, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, M. Denis Gignac, à titre de représentant de la mairesse de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue, Mme Nathalie Goulet, M. Pulkit Kantawala, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg et Mme Maja Vodanovic.

# **AUTRES PRÉSENCES:**

W 1 voo camaon, cromer ac la vinc
Mme Chantal Benoit, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à se lever pour observer un moment de recueillement. Elle souhaite à toutes et à tous la bienvenue à cette assemblée du conseil d'agglomération.

#### 1 - Période de questions du public

Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public ».

La présidente d'assemblée informe les membres du conseil que six questions ont été transmises par le public via un formulaire Web.

Ensuite, la présidente d'assemblée fait la lecture des questions reçues de la part des citoyens et citoyennes. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que les questions du public ci-dessous sont reproduites au procès-verbal telles qu'elles ont été reçues, sans révision, ni modification.

Question de À Objet

Brigitte Watson M. John Belvedere In light of Cadillac-Fairview's proposed plan to

create 'an urban centre in the West Island' by razing most of a vital and cherished 50 acre forest, my question to you, Mr. Mayor Belvedere, is: Does the city of Pointe-Claire know the ecological value of that forest and what studies have been done to establish its value? If none have been done, when can we expect them to be completed?

Thank you for your attention in this important matter.

Question de

À

Objet

Marc Poulin

Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)

Mme Plante,

Hier, le 19 mai, marquait un triste anniversaire. En effet cela maintenant un an que le rapport de consultation publique sur la circulation et le stationnement à Outremont a été déposé, sans que les élus de Projet Montréal, M Tomlinson en tête, n'ai daigné offrir une réponse formelle aux citoyens. Lors de votre élection, vous vous êtes engagée à respecter les conclusions des rapports de consultation publiques. Comment pouvezvous tolérer que des élus de Projet Montréal méprisent ainsi les près de 2000 citoyens qui ont obtenu cette consultation publique en vertu du droit d'initiative citoyenne, mais surtout mettent à mal les engagements que vous avez pris au lendemain de votre élection? Allez-vous exiger de M Tomlinson d'offrir une réponse formelle aux citoyens car ne trouvez-vous pas qu'après un an, il a eu amplement le temps d'y réfléchir?

Sonja Susnjar

Mme Manon Barbe

LaSalle recently announced a 15-day written public consultation on the development project PP-28. As late as the morning of the last day of the consultation, April 28th, there was still absolutely no information about the project in either the LaSalle public notices or the section of the website dealing with virtual consultations. Information was only uploaded after a citizen complained -- see the public notice titled "PLANS--PP28" dated April 28th. In other words, the citizens were completely deprived of any knowledge of the project that they were supposedly being consulted on. How can such a travesty of a consultation

process be called a valid public consultation allowing the continuation of the process of adoption of the project, and why have you not made public the questions and comments received, by either reading them at the start of the May 3rd council meeting as promised in the original public notice, or posting them online as you promised to do instead on May 3rd?

Lucien Pigeon

Mme Valérie Plante (M. François Limoges)

A un moment tournant des auditions Army-McCarthy de 1954, Joseph Welch a posé la question suivante à McCarthy : « N'assassinons plus ce garçon, sénateur. N'avez-vous pas le sens de la décence, monsieur? Enfin, ne vous reste-t-il aucun sens de décence? » N'assassinons plus cette Terre, madame.

La classe dominante n'a-t-elle pas le sens de la décence, madame?

Victor Martinez

M. Jean-François Parenteau (M. François Limoges) Lors de la Pandémie, Québec acheté des millions de masques pour les résidents partout la province; autant pour les travailleurs du système de santé que pour les résidents communs. Il est estimé que dans le monde, nous utilisons 129 milliards de masques faciaux et 65 milliards de gants en plastique chaque mois. Malgré qu'on ne fait pas une utilisation adéquate des masques et de gants, Pouvez-vous expliquer le plan de la ville pour bien disposer des tons de matériel plastique contaminé qui se rendre dans les bacs de recyclage á chaque jour?

Question de À Objet

Micheline Maranda M. Benoit Dorais M. Dorais je m'adresse à vous en tant que (M. François Limoges) responsable des finances. A Outremont, la

responsable des finances. A Outremont, la taxe locale relative aux investissements a augmenté de 15% pour l'unifamiliale moyenne. On suppose que c'est dû à une augmentation de la dette. Lors de deux conseils d'arrondissement successifs, il a été demandé à M Tomlinson, Projet Montréal, de faire part aux citoyens de l'évolution de la dette depuis 2017 et des projections futures compte tenu des emprunts récents. La première fois c'était une demande du conseiller Corbeil, le mois suivant, c'était une question citoyenne. Par deux fois M. Tomlinson a refusé de divulguer l'information. Alors que Projet Montréal se targue de sa bonne gestion financière et de transparence en ces matières, est-ce que vous trouvez acceptable qu'une information de finances publiques aussi fondamentale soit cachée aux citoyens?

<del>-----</del>

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 17 h 13. Elle remercie les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance pour faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

#### 2 - Période de questions des membres du conseil

La présidente d'assemblée appelle la rubrique « Période de questions des membres du conseil ».

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 17 h 14.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

## CG21 0233

#### Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 mai 2021, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Approbation du	procès-verbal d	e l'assemblée	extraordinaire de	u conseil	d'agglomération	tenue le
16 avril 2021						

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 16 avril 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 mai 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.02		

#### CG21 0235

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 avril 2021, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 6 mai 2021 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.		
03.03		

## 4 - Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente d'assemblée appelle le point « Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif ».

Le porte-parole d'assemblée dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021.
- 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021.
- 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2021.

#### 5 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

La présidente d	l'assemblée	appelle I	e point	« Dépôt	de	réponses	aux	questions	écrites	de	membres	du
conseil ».												

Aucune réponse n'est déposée.

### 6 - Dépôt de rapports des commissions du conseil

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt de rapports des commissions du conseil ».

#### CG21 0236

Dépôt du rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport de la Commission de la sécurité publique intitulé : Statut des inspecteurs de la Société de transport de Montréal à titre de constables spéciaux, et le conseil en prend acte.

06.01 \_\_\_\_\_\_

#### 7 - Dépôt

La présidente d'assemblée appelle le point « Dépôt ».

# CG21 0237

Dépôt des documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 »

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose les documents intitulés « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2016 » et « Émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise - Inventaire 2017 », et le conseil en prend acte.

07.01 1207350001

# CG21 0238

Dépôt du bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le bilan sur le Fonds de contribution à la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels en date du 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

07.02 1210498001

Dépôt du rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et du document Reddition de comptes financière non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020

Le porte-parole d'assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport financier consolidé vérifié de la Ville de Montréal et le document « Reddition de comptes financière » non audité pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2020, et le conseil en prend acte.

07.03 1218395003	
CG21 0240	
	du comité d'audit de la Ville aux conseils sur l'examen des états financiers et le lémentaires pour l'année fiscale 2020
	assemblée, M. François Limoges, dépose le rapport du comité d'audit de la Ville su financiers et les documents complémentaires pour l'année fiscale 2020, et le conse
07.04 1215330007	
11 - Dépôt de péti	tions
La présidente d'ass	semblée appelle le point « pétitions ».
Aucune pétition n'e	est déposée.
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Sylvain Ouellet
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.

# CG21 0241

Exercer une option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 6 673 040 \$, taxes et contingences incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec), majorant ainsi le montant total du contrat à 25 546 355 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0680;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'exercer la première option de prolongation de 12 mois, et d'autoriser une dépense additionnelle de 6 478 679 \$, taxes incluses, pour le tri, le traitement et la mise en marché des résidus de construction, rénovation, démolition et des encombrants valorisables de 33 territoires et sept écocentres de l'agglomération de Montréal, pour la période du 24 août 2021 au 23 août 2022, dans le cadre du contrat accordé à GFL Environmental inc. (Services Matrec) (CG18 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 18 873 315 \$ à 25 351 994 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 194 361 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.01 1217075002		

#### CG21 0242

Exercer la première année d'option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement, pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022, dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1), à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 \$ à 1 321 580,15 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0674;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

# Et résolu :

1 - d'exercer la première année d'option de prolongation pour une période d'un an, soit du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 30 avril 2022 et d'autoriser une dépense additionnelle de 440 526,72 \$, taxes incluses, pour les services de déneigement dans le cadre des contrats accordés à Paysagiste Solarco inc. (Lot 1), à 178001 Canada inc./Groupe Nicky (Lot 2) (CG19 0470), majorant ainsi le montant total des contrats de 881 053,43 \$ à 1 321 580,15 \$, taxes incluses;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes incluses)
Paysagiste Solarco inc.	Lot 1	294 152 \$
178001 Canada inc./Groupe Nicky	Lot 2	146 375 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.02 1211543002		

Exercer la première option de renouvellement de l'entente-cadre pour la fourniture de stations de recharge avec accessoires d'installation pour les véhicules électriques dans le cadre du contrat accordé à Westburne (CG18 0169)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0681;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'exercer l'option de prolongation d'une durée d'une année, et autoriser une dépense additionnelle de 584 435,17 \$, taxes incluses, pour la fourniture de stations de recharge pour véhicules électriques, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Westburne (CG18 0169);
- 2- d'imputer ces dépenses au budget du PTI du SGPI, et ce, au rythme des besoins à combler selon les projections 2021-2025 pour la livraison de véhicules électriques.

Adopté à l'unanimité.		
20.03 1211029002		

#### CG21 0244

Exercer les options de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de deux ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 \$ à 2 310 358,41 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0683;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'exercer les options de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 398 171,82 \$, taxes incluses, pour la fourniture d'équipements de télécommunication, incluant assistance technique et formation, pour une période de deux ans, soit du 31 mai 2021 au 31 mai 2023, dans le cadre du contrat accordé à Motorola Solutions Canada inc. (CG18 0274), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 912 186,59 \$ à 2 310 358,41 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.04 1211073001		

Accorder un soutien financier maximal de 75 000 \$ à TechnoMontréal pour l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0719;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 d'accorder un soutien financier maximal de 75 000 \$ à TechnoMontréal afin d'appuyer l'organisation de l'événement Expérience technologique Campus Party Montréal 2021, qui se tiendra les 5, 6 et 7 novembre 2021 à Montréal;
- 2 d'approuver le projet de convention entre la Ville et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimit	é.
20.05 1208468001	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Sylvain Ouellet
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.06 à 20.10 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

# CG21 0246

Accorder un contrat à Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 595 864,70 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18142 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0684;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

# Et résolu :

1- d'accorder un contrat à Axon Public Safety Canada inc. (ci-après Axon), pour l'acquisition d'une solution d'enregistrement pour les salles d'interrogatoire du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) avec service d'installation, d'intégration et de configuration, pour la période du 17 juin 2021 au 16 juin 2024, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 595 864,70 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18142;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.06 1215035003

#### CG21 0247

Conclure une entente-cadre avec Pronex excavation inc., d'une durée de trois ans, pour l'exécution des travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et de rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409,75 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0688;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 de conclure une entente cadre, d'une durée de trois ans, par laquelle Pronex excavation inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les travaux d'entretien du réseau de captage du biogaz et de rehaussement des puits au Complexe environnemental de Saint-Michel (CESM), pour une somme maximale de 1 522 409,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 440913 ENV CESM 2021-01 SEAO 1443466;
- 2 d'autoriser une dépense de 114 975 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.07 1218008001

#### CG21 0248

Accorder un contrat à Mofax électrique Itée, d'une durée approximative de 24 mois, pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée - Dépense totale de 752 218,48 \$, taxes incluses - Appel d'offres public SP21016-167032-C (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0695;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- d'accorder à Mofax électrique Itée, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour l'exécution de travaux électriques en régie contrôlée, d'une durée approximative de 24 mois, pour une somme maximale de 752 218,48 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public SP21016-167032-C;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Mofax électrique Itée;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



# CG21 0249

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 244 863,07 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15673 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0687;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0505 « Structure d'acier de la salle polyvalente » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour la somme de 1 082 489,63 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres IMM-15673;
- 2 d'autoriser une dépense de 162 373,44 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.09 1218115003	

#### CG21 0250

Accorder un contrat à St-Denis Thompson inc. pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal - Dépense totale de 1 844 818,73 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 21-6572 (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0702;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'accorder à St-Denis Thompson inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de maintien d'actif au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 583 662,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-6572;
- 2- d'autoriser une dépense de 158 366,22 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 102 790,31 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de St-Denis Thompson inc.;
- 5- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.10 1218161001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_

#### CG21 0251

Accorder un contrat à Immobilier Belmon inc. pour l'exécution de travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situés au 5035, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve - Dépense totale de 2 418 169 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15720 (6 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0698;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1 d'accorder à Immobilier Belmon inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de réfection de la dalle du garage, du drainage et de divers travaux aux Ateliers municipaux Rouen situé au 5035, rue de Rouen, dans l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 982 169 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15720;
- 2 d'autoriser une dépense de 396 433,80 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 d'autoriser une dépense de 39 643,38 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 de procéder à une évaluation du rendement de Immobilier Belmon inc.;
- 5 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Accorder un contrat à Gestion Septem inc. pour le remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, sans option de prolongation - Dépense totale de 2 479 320,90 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public IMM-15700 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0699;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu:

- 1 d'accorder à Gestion Septem inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de remplacement du système de dépoussiérage de la menuiserie des Carrières, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 066 100,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15700;
- 2 d'autoriser une dépense de 309 915,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3 d'autoriser une dépense de 103 305,04 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4 de procéder à une évaluation du rendement de Gestion Septem inc.;
- 5 d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.12 1211029001	

## CG21 0253

Accorder un contrat à Le groupe Desfor pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période additionnelle d'un an - Dépense totale de 4 786 652,13 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 20-18351 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0704;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

Adonté à l'unanimité

- 1- d'accorder à Le groupe Desfor, firme ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de trois ans, renouvelable pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de services professionnels et techniques en foresterie, aux prix de sa soumission, soit pour la somme maximale de 4 351 501,94 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18351;
- 2- d'autoriser une dépense de 435 150,19 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Le groupe Desfor;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.13 1218144001	

Accorder un contrat à La Piscine pour des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL), pour une somme de 143 718, 75 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0703;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de services par lequel La Piscine, s'engage à fournir à la Ville des services professionnels de gestion, de coordination et d'accompagnement du parcours entrepreneurial, Le Cabinet Créatif (gré à gré avec un OBNL), pour une somme de 143 718,75 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.14 1217953001

#### CG21 0255

Conclure deux ententes-cadres avec Conseillers en gestion et informatique CGI inc. pour la fourniture de prestation de services de développement de tableau de bord QLik Sense Enterprise (lot 1 pour une somme de 474 823,76 \$, taxes incluses - 2 soum.) et pour de la prestation de services d'ingénierie de la donnée Python (lot 2 pour une somme de 422 372,16 \$, taxes incluses - 1 soum.) pour une durée de 24 mois, soit du 20 mai 2021 au 20 mai 2023, avec deux options de prolongation de 12 mois pour chacun des lots - Appel d'offres public 21-18583

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0706;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

# Et résolu :

1- de conclure des ententes-cadres avec la firme désignée ci-après, seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 1, et seule firme soumissionnaire, cette dernière ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis pour le lot 2, d'une durée de 24 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des prestations de services pour la gestion de tableau de bord Qlik et système de gestion Python pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18583;

Firme	Description	Montant
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 1 – prestation de services de développement de Tableau de bord Qlik	474 823,76 \$
Conseillers en gestion et informatique CGI inc.	Lot 2 – prestation de services pour la gestion des outils Python	422 372,16 \$

2- d'imputer ces dépenses de consommation à même le budget du Service des technologies de l'information, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1215006001

Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Sylvain Ouellet
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

#### CG21 0256

Accorder un soutien financier de 95 000 \$ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier », pour 2021, en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0714;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 95 000 \$ au Groupe de ressources techniques « Bâtir son quartier » pour 2021 en vue de soutenir la mise en œuvre d'un projet pilote d'acquisition collective d'un immeuble non résidentiel à des fins de maintien d'espaces de travail abordables pour les entrepreneurs;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville et cet organisme établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'autoriser la directrice du Service du développement économique à signer cette convention pour et au nom de la Ville de Montréal.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;

Adopté à l'unanimité.		
20.16 1210154001		

# CG21 0257

Accorder un soutien financier au Centre de la montagne pour la réalisation de son projet « Paroles de paysage » dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour une somme maximale de 201 450 \$, répartie du 25 mai 2021 au 30 avril 2024 / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0716;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

# Et résolu :

1- d'accorder un soutien financier de 201 450 \$ au Centre de la montagne afin de réaliser son projet Paroles de paysage, retenu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal, pour la période du 25 mai 2021 au 30 avril 2024;

- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.17 1217102002	

Approuver les projets d'Addenda 1, aux conventions initiales intervenues entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin des conventions respectives au 31 juillet 2021 et accordant un soutien financier additionnel totalisant 150 000 \$, soit 100 000 \$ à Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc., majorant ainsi le soutien financier total de 100 000 \$ à 200 000 \$ et 50 000 \$ à La porte ouverte Montréal majorant ainsi le soutien financier total de 50 000 \$ à 100 000 \$ / Approuver les projets d'addendas à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0718;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 d'approuver les projets d'Addendas 1 aux conventions initiales entre la Ville de Montréal et le Carrefour d'alimentation et de partage St-Barnabé inc. ainsi qu'entre la Ville de Montréal et La porte ouverte Montréal (CG20 0686), reportant la date de fin de chacune des conventions au 31 juillet 2021 et accordant aux deux organismes un soutien financier additionnel totalisant la somme de 150 000 \$, soit un soutien additionnel respectif de 100 000 \$ et de 50 000 \$, majorant ainsi le soutien financier de 100 000 \$ à 200 000 \$ pour le premier organisme et de 50 000 \$ à 100 000 \$ pour le deuxième;
- 2 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.18 1218741001	

#### CG21 0259

Accorder un contrat de services professionnels à SuccessFinder, d'une durée de cinq ans, pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier, pour une somme maximale de 267 920,49 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18558 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0796;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

# Et résolu :

1- d'accorder au seul soumissionnaire SuccessFinder, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour l'administration d'un inventaire de personnalité pour le recrutement des emplois pompier et policier pour une somme maximale de 267 920,49 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18558;

Sé	ance ordinaire du	u conseil d'agglomération du jeudi 20 mai 2021 à 17 h	17
2-	d'imputer cette	dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionn	ıel.
Ad	opté à l'unanimite	é.	
20.	19 1214464004		
CG	S21 0260		
d'e de ac de	entretien et de ré l'air respirable cordé à La Bou prolongation e	on de prolongation, pour une période de 12 mois, pour la fourniture de servi éparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour la ges e pour le Service de sécurité incendie de Montréal, dans le cadre du contique du Plongeur (Triton) Itée (CG18 0220) / Le montant estimé pour la péri st de 80 482,50 \$, taxes incluses, ce montant faisant partie du montant tota 08 723,28 \$, taxes incluses, n'ayant pas été utilisé complètement	tion itrat ode
Vu	la recommandat	tion du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0771;	
II e	est proposé par	M. François Limoges	
	appuyé par	M. Sylvain Ouellet	
Et	résolu :		
1 -	période de 12 n et des stations de Montréal, s montant total e	rolongation du contrat conclue avec La Boutique du Plongeur (Triton) Itée pour nois, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs de remplissage pour la gestion de l'air respirable pour le Service de sécurité ince elon les termes et conditions de l'appel d'offres public 17-16525 (CG18 0220) stimé pour la période de prolongation est de 80 482,50 \$, taxes incluses, ce mon u montant total du contrat initial de 308 723,28 \$, taxes incluses, n'ayant pas été ut	d'air ndie . Le itant
2 -		dépenses de consommation à même le budget de fonctionnement du Service	de

de sécurité incendie de Montréal et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimite	é.
20.20 1213838001	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Sylvain Ouellet
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimite	é.

Accorder un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité de la gastronomie et des restaurateurs et des restauratrices indépendants en 2021, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0813;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

## Et résolu :

- 1- d'accorder, conditionnellement à l'autorisation par le Ministre de l'Économie et de l'Innovation d'un plan d'action pour le centre-ville, un soutien financier non récurrent de 1 000 000 \$ à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal afin de réaliser une campagne de promotion de la qualité et de la diversité commerciale, de la gastronomie et des restaurateurs indépendants en 2021;
- 2- d'approuver le projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.21 1217956001	

#### CG21 0262

Autoriser une dépense de contingences additionnelle de 87 028,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est, de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction une division de Groupe CRH Canada inc., (CG20 0313) et autoriser le transfert d'une somme de 604 695,01 \$, taxes incluses, du poste « Contrat » vers le poste « Contingences », majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 \$ à 1 300 000 \$, taxes incluses et du contrat de 3 649 659,01 \$ à 3 736 687,50 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0779;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'autoriser une dépense des contingences additionnelle de 87 028,49 \$, taxes incluses, pour compléter les travaux d'égout, de conduite d'eau et de voirie dans le boulevard Métropolitain Est de l'avenue Broadway Nord à l'avenue Marien, dans le cadre du contrat accordé à Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. (CG20 0313);
- 2- d'autoriser le transfert d'un montant de 604 695,01 \$, taxes incluses, du poste « Contrat » vers le poste « Contingences », majorant ainsi le montant total des contingences de 608 276,50 \$ à 1 300 000 \$, taxes incluses, ainsi que le montant total du contrat de 3 649 659,01 \$ à 3 736 687,50 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.22 1217231008	

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie de 12 934 pieds carrés, pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est), pour une dépense totale de 1 813 182,71 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0803;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 d'approuver le projet d'une première convention de prolongation du bail par lequel la Ville loue de Place Versailles inc. (CG09 0508), pour une période de cinq ans, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020, un local d'une superficie de 12 934 pieds carrés faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est à Montréal, et utilisé pour les besoins du point de service de la cour municipale (secteur est) du Service des affaires juridiques. La dépense totale de loyer pour le terme représente 1 506 418,78 \$, taxes incluses;
- 2 d'autoriser à cette fin le coût des travaux d'aménagement, payable en 2021, au locateur Place Versailles inc., représentant un montant maximal de 266 522,68 \$, auquel s'ajoute des contingences d'un montant de 40 241,25 \$, pour une dépense maximale de 306 763,93 \$;
- 3 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.23 1216025004	

#### CG21 0264

Approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc. pour une durée de cinq ans, à compter du 7 novembre 2020 jusqu'au 6 novembre 2025, des espaces situés au 7275, rue Sherbrooke Est, d'une superficie d'environ 4 100 pieds carrés, pour les besoins du Bureau des réclamations, pour une dépense totale de 508 737,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0804;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'approuver un projet de première convention de prolongation de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Place Versailles inc., un local d'une superficie de 4 100 pieds carrés, faisant partie de l'immeuble situé au 7275, rue Sherbrooke Est, pour les besoins du Bureau des réclamations du Service des affaires juridiques, pour une période de cinq ans, à compter du 7 novembre 2020, pour un loyer total de 497 324,36 \$, taxes incluses, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention de prolongation de bail;
- 2- d'autoriser à cette fin, le coût des travaux d'aménagement payable en 2021 au locateur Place Versailles inc., au montant de 9 918,61 \$, auquel s'ajoute des contingences au montant de 1 494,68 \$, pour une dépense maximale de 11 413,29 \$, taxes et contingences incluses;
- 3- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières incluses au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.24 1216025005	

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021, entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au montant de 38 304,76 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 343 210,65 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0801;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

- 1 d'approuver le projet de protocole d'entente entre La Société canadienne de la Croix-Rouge et la Ville de Montréal, pour une durée de huit mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 d'autoriser le versement des honoraires mensuels à La Société canadienne de la Croix-Rouge, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au montant de 38 304,76 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 306 438,08 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, soit un montant de 36 772,57 \$. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 4 596,57 \$. Le montant total mensuel à débourser est de 42 901,33 \$. Le total de l'entente avec la Croix-Rouge se chiffre à 343 210,65 \$, taxes incluses;
- 3 d'autoriser le directeur du SIM à signer ce projet d'entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

20.25 1216232001	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Sylvain Ouellet
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	té.

Approuver un projet de protocole d'entente de gré à gré d'une durée de huit mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021, entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal sur le territoire de l'agglomération de Montréal / Autoriser le versement des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, au montant de 13 690,05 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021, pour un total de 122 662,88 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0802;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 d'approuver le projet de protocole d'entente entre Jeunesse au Soleil et la Ville de Montréal, pour une durée de huit mois, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 août 2021, pour la prestation de l'aide aux personnes sinistrées à la suite d'une intervention d'urgence du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) sur le territoire de l'agglomération de Montréal;
- 2 d'autoriser le versement des honoraires mensuels à Jeunesse au Soleil à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au montant de 13 690,05 \$, taxes incluses, jusqu'au 31 août 2021 pour un total de 109 520,41 \$, taxes incluses. Des frais de gestion de 12 % seront appliqués au montant total, pour un montant total de 13 142,45 \$. Les déboursés mensuels des frais de gestion de 12 % sont de 1 642,81 \$. Le montant total mensuel à débourser est de 15 332,86 \$. Le total de l'entente avec Jeunesse au Soleil se chiffre à 122 662,88 \$, taxes incluses;
- 3 d'autoriser le directeur du SIM à signer cette entente pour et au nom de la Ville, aux fins de l'agglomération;
- 4 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.26 1216232002	

# CG21 0267

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 6 397 928 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0806;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 6 397 928 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Coopérative d'habitation de la Pointe amicale pour le projet Coopérative de la Pointe amicale, rue Bourgeoys et rue Charon;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.27 1218440002	

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 186 942 \$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Sainte-Madeleine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0807;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 186 942 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Sud-Ouest, pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Habitation Héritage Pointe St-Charles pour le projet du même nom, rue Bourgeoys et rue Sainte-Madeleine:
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.28 1218440001		

#### CG21 0269

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 788 488 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0808;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 788 488 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Maison Le Parcours inc. pour le projet Habitations Sainte-Anne;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.29 1219168001		
20.29 1219168001		

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 2 007 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0809;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 2 007 500 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Les Habitations communautaires Mainbourg pour le projet Les Habitations communautaires Mainbourg - Honoré-Beaugrand;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.30 1219053001	
Il est proposé par M. François Li	imoges
appuyé par M. Sylvain Oue	ellet
Et résolu :	
de réunir, pour fins d'étude, les poi	nts 20.31 à 20.35 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.	

# CG21 0271

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 808 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion social de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0810;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 808 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme RESAC pour le projet Jean-Brien;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.	
20.31 1217597001	

Accorder un soutien financier additionnel d'une somme maximale de 1 614 000 \$ provenant du Fonds d'inclusion social et abordable de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex - Henri-Bourassa 2

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0811;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'approuver une subvention additionnelle de 1 614 000\$ provenant du Fonds d'inclusion de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la réalisation du projet de logement social de l'organisme Hapopex pour le projet Hapopex Henri-Bourassa 2;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.32 1217597003		

#### CG21 0273

Accorder un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser la visibilité de la Ville de Montréal et les activités de recherche et d'acquisition de talents, d'une durée de trois ans, pour une somme maximale de 374 061,85 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0778;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, un contrat de gré à gré à LinkedIn Corporation, fournisseur unique, afin d'optimiser la visibilité de la Ville et les activités de recherche et d'acquisition de talents, pour une durée de trois, pour une somme maximale de 374 061,85 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet de contrat;
- 2- d'autoriser la directrice du Service des ressources humaines, à signer tous les documents relatifs au présent contrat, pour et au nom de la Ville;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.33 1217520002		

Conclure des ententes-cadres d'une durée de 24 mois, avec une option de prolongation pour une année additionnelle, avec Aréo-Feu Itée et Boivin et Gauvin inc., pour la fourniture de bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire et de marque Fire Dex, à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal - Appel d'offres public 20-18251 (3 soum., 1 seul conforme pour le lot 1 et 2 soum. pour le lot 2) / Montant estimé est de 777 231 \$, taxes incluses, pour Aréo-Feu Itée et de 569 126,25 \$, taxes incluses, pour Boivin et Gauvin inc.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0774;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Aéro-Feu Itée, seul soumissionnaire conforme pour le lot 1, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Globe Noire à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 777 231 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, avec possibilité d'une option de prolongation de 12 mois additionnelle, par laquelle Boivin et Gauvin inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 2, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des bottes de protection pour le combat incendie, de marque Fire Dex à l'usage des pompiers du Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 569 126,25 \$, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18251 et au tableau de prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets du Service de sécurité incendie de Montréal, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.34 1213838003		

# CG21 0275

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Parko inc. pour la reconstruction de la grande passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard - Dépense totale de 5 427 292,32 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 20-6513 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0786;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à Parko inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la reconstruction de la grande passerelle et du belvédère du Petit Butor au parc-nature du Bois-de-l'Île-Bizard, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 579 215,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-6513;
- 3 d'autoriser une dépense de 686 882,27 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 d'autoriser une dépense de 161 194,95 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5 de procéder à une évaluation du rendement de Parko inc.;

6 - d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.35 1218197001

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par

M. Sylvain Ouellet

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.36 à 20.40 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CG21 0276

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc. pour la fourniture de services professionnels en architecture et en ingénierie afin de permettre la réalisation de divers projets par le Service de la gestion et de la planification immobilière, pour une durée de quatre ans, avec une possibilité de prolongation d'un an - Montant estimé des ententes : 4 721 717,36 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18598 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0799;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de quatre ans avec une possibilité de prolongation d'un an, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en architecture et ingénierie afin de réaliser divers projets de la DGPI, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18598;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	Montant (taxes in all 12 as)
		(taxes incluses)
Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C	Services professionnels en architecture et ingénierie	1 328 789,07 \$
Groupe Marchand architecture et design inc.	Services professionnels en architecture et ingénierie	2 777 052,11 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 615 876,18 \$, taxes incluses (lot 1 : 199 318,36 \$, taxes incluses. lot 2 : 416 557,82 \$, taxes incluses), à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Parizeau Pawulski Architectes S.E.N.C et Groupe Marchand architecture et design inc.;
- d'imputer ces dépenses à même les budgets des services et des arrondissements selon l'imputation des projets immobiliers, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20 36 1215110001

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Duroking Construction - 9200-2088 Québec inc. pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service d'eau, dans la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater - Dépense totale de 4 814 562,49 \$, taxes, contingences et incidences incluses - Appel d'offres public 10348 (6 soum.) / Autoriser une dépense de 133 472,64 \$, taxes, contingences et incidences incluses, pour des travaux de Bell Canada intégrés au contrat ainsi qu'une dépense de 570 561,16 \$, taxes, contingences et incidences incluses, qui sont remboursables, respectivement, par Bell Canada et la Ville de Westmount en vertu d'ententes conclues avec la Ville de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0785;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Duroking Construction 9200-2088 Québec inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de reconstruction d'une conduite d'eau principale de 750 mm de diamètre et de remplacement d'entrées de service en plomb, incluant les travaux d'infrastructures de Bell Canada, sous la rue Saint-Antoine Ouest, entre la rue Rose-de-Lima et l'avenue Atwater, aux prix de sa soumission, soit pour une somme de 3 923 872,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10348;
- 3- d'autoriser un montant de 517 819,24 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser un montant de 372 870,48 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- d'autoriser une dépense de 570 561,16 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de la Ville de Westmount intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Westmount en vertu de l'entente;
- 6- d'autoriser une dépense de 133 472,64 \$, taxes et contingences incluses, pour les travaux de Bell intégrés au contrat de l'entrepreneur qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.37 1214656002		

#### CG21 0278

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Constellio inc. pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025, avec trois options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 4 996 920 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 20-18092 (4 soum., 1 seul conforme) / Autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 215 900 \$ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 \$ au net à compter de 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0770;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder au seul soumissionnaire conforme Constellio inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat pour la fourniture de services d'une solution de gestion électronique de documents et du soutien, pour une durée de quatre ans, soit du 1<sup>er</sup> juin 2021 au 31 mai 2025 avec possibilité de prolongation de trois périodes de 24 mois, pour un montant maximal de 4 966 920 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18092;
- 3 d'autoriser un ajustement à la base budgétaire du Service des technologies de l'information (STI) de 215 900 \$ au net en 2023 et un ajustement récurrent de 431 800 \$ au net à compter de 2024;
- 4 d'autoriser le directeur de la Direction institutionnelle du STI à signer, pour et au nom de la Ville, les documents à cette fin;
- 5 d'imputer ces dépenses de consommation conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.38 1208057004		

#### CG21 0279

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire, pour une période de trois ans, pour une somme maximale de 11 510 601,22 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 10360 (5 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0776;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre avec K.F. Construction inc. pour la fourniture d'équipes de travail et d'équipements pour le maintien des actifs des réseaux d'aqueduc principal et secondaire, pour une période de trois ans, soit pour une somme maximale de 11 510 601,22 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10360;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement du K.F. Construction inc.;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et de la direction de l'eau potable au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.		
20.39 1217910002		

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats de services professionnels à Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc. pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, pour une période de 21 mois, avec des options de prolongation de six mois - Dépense totale de 5 395 155,89 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 20-18297 (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0797;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

# Et résolu :

Adontá à l'unanimitá

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder aux firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 21 mois, les commandes pour la fourniture de services professionnels pour l'élaboration du registre de caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante et pour l'estimation des coûts de démolition/dégarnissage des matériaux contenant de l'amiante, aux prix de leur soumission, soit pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18297 et au tableau de prix reçus;

 Firmes
 Montant (taxes incluses)

 Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc
 1 495 537,31 \$

 Englobe Corp.
 1 574 755,09 \$

 GBI Experts-Conseils
 1 621 147,50 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 703 715,99 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement des firmes Le Groupe Gesfor Poirier Pinchin inc., Englobe Corp. et GBI Experts-Conseils inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopte a runamimi	С.
20.40 1219119001	
Il est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Sylvain Ouellet
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 20.41 à 20.44 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimit	é.

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction Deric inc. pour la mise à niveau de la station de pompage de l'Île Notre-Dame - Dépense totale de 5 407 471,18 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IP21001-181541-C (3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0784;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 d'accorder à Construction Déric inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de mise à niveau de la station de pompage de l'île Notre-Dame, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 4 506 225,989 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IP21001-181541-C;
- 3 d'autoriser une dépense de 901 245,20 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 de procéder à une évaluation du rendement de Construction Déric inc.;
- 5 d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.41 1213438005		

#### CG21 0282

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à WAA Montréal inc., pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, pour une période de 55 mois - Dépense totale de 1 074 979,95 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 21-18538 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0798;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire WAA Montréal inc., ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 55 mois, le contrat pour la fourniture de services professionnels dans le cadre du projet d'aménagement du secteur du marécage et de son bassin versant au parc du Mont-Royal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 977 254,50 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 21-18538 et au tableau des prix reçus;
- 3- d'autoriser une dépense de 97 725,45 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de WAA Montréal inc.;

5-	d'imputer cette dépense confo	rmement aux informat	ions financières insc	rites au dossier d	écisionnel.
Add	opté à l'unanimité.				
20.4	2 1218867001				

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Summa métal Architectural et Structural inc. pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 1 680 267,65 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public IMM-15686 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0790;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Summa métal Architectural et Structural inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la réalisation des travaux de construction du lot L0502 « Métaux ouvrés » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 461 102,30 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15686;
- 3- d'autoriser une dépense de 219 165,35 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Summa métal Architectural et Structural inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
20.43 1219057006		

# CG21 0284

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure deux ententes-cadres de services professionnels en ingénierie et en architecture, d'une durée de sept ans avec le regroupement Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc. (contrat A) et le regroupement Stantec Experts-conseils Itée et TLA Architectes inc. (contrat B), pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable - Dépense totale de 15 808 174,32 \$, taxes et contingences incluses pour le contrat A et de 19 803 768,27 \$, taxes et contingences incluses pour le contrat B - Appel d'offres public 20-18260 (Contrat A : 4 soum.) (Contrat B: 3 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0800;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1 de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2 de conclure des ententes-cadre avec les firmes ci-après désignées pour chacun des articles, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une durée de sept ans, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, des services professionnels en ingénierie pour les études, la conception, la préparation de plans et devis et la surveillance de travaux de mise à niveau et de maintien des usines, réservoirs et stations de pompage d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18260;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u>
		(taxes incluses)
Tetra Tech QI inc. et STGM Associés Architectes inc.	contrat A	13 746 238,54 \$
Stantec Experts-conseils Itée et TLA Architectes inc.	contrat B	17 220 668,06 \$

- 3 d'autoriser une dépense de 2 061 935,78 \$ pour le contrat A et de 2 583 100,21 \$ pour le contrat B, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4 d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.
20.44 1217343001
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Sylvain Ouellet
Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.03 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

#### CG21 0285

Déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0726;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

de déléguer au conseil municipal, en vertu de l'article 48 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*, les responsabilités de gestion et de réalisation des travaux de construction d'une conduite de 900 mm de diamètre sous l'avenue Dollard, dans l'arrondissement de LaSalle, et ce, le temps nécessaire pour exécuter les travaux.

Adopté à l'unanimité.	
30.01 1216945001	

Autoriser une appropriation de 1 253 000 \$ de la réserve de voirie locale et de 845 000 \$ de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0818;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

- 1- d'autoriser l'appropriation d'un montant de 1 253 000 \$ en provenance de la réserve de voirie locale ainsi que d'un montant de 845 000 \$ en provenance de la réserve de voirie d'agglomération afin de financer des études et des besoins opérationnels au budget de fonctionnement 2021 du Service de l'urbanisme et de la mobilité, pour la période de juin à décembre 2021;
- 2- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.02 1218862001		

#### CG21 0287

Approuver le remboursement du coût de projet de construction du nouveau poste de quartier 5, situé au 393, boulevard Saint-Jean, à Pointe-Claire, pour une somme maximale de 9 084 473,68 \$ et autoriser un budget d'incidences de 316 181,25 \$, pour une dépense totale de 9 400 654,93 \$, taxes et incidences incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0823;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'autoriser une dépense maximale de 9 084 473,68 \$, taxes incluses, pour le remboursement des dépenses du projet de construction du nouveau poste de quartier 5 à la Ville de Pointe-Claire;
- 2- d'autoriser une dépense maximale de 316 185,25 \$ en incidences pour l'aménagement et la sécurisation du poste de quartier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.03 1210805002		

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation du bâtiment situé sur le lot 6 223 257 du cadastre du Québec pour des personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

personnes ayant besoin d'aide et d'hébergement », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.01 1218707004
CG21 0289
Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 600 000 \$ afin de financer le remplacement des équipements liés à la sécurité incendie », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.02 1211081001
CG21 0290
Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 51 000 000 \$ afin de financer le remplacement de véhicules et d'équipements », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.03 1211081002

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 14 900 000 \$ afin de financer les travaux de rénovation de l'hôtel de ville de Montréal », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1217632001
CG21 0292
Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant une emprunt de 80 000 000 \$ afin de financer les acquisitions d'immeubles et les travaux visant la protection des milieux naturels dans les parcs à caractère régional », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.05 1208168006
CG21 0293
Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024)
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide visant à soutenir la reprise des activités des commerces dans le cadre de campagnes de sociofinancement (RCG 20-024) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.06 1218383004

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003)

# AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif dans le cadre de l'Initiative pour la création rapide de logements (ICRL) (RCG 21-003) », leguel est déposé avec le dossier décisionnel.

(RCG 21-003) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.07 1214861001
CG21 0295
Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 2 400 000 \$ afin de financer les travaux d'aménagement du domaine public relatifs à la construction d'une piste cyclable dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.08 1219131002
CG21 0296
Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035)
AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT
Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement prévoyant certaines mesures relatives aux alarmes-incendies non fondées en vue d'améliorer la prévention des incendies et la sécurité publique (RCG 08-035) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.
41.09 1214863002

Avis de motion et dépôt - Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets de restaurants et bars du centre-ville », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.10 1218927008	

#### CG21 0298

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024)

#### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil d'agglomération sur la gestion contractuelle (RCG 18-024) » afin de prévoir des mesures favorisant les biens et les services québécois et les établissements du Québec, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.11 1214990002	
II est proposé par	M. François Limoges
appuyé par	M. Sylvain Ouellet
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les points 42.01 et 42.02 de l'ordre du jour
Adopté à l'unanimi	té.

# CG21 0299

Adoption - Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020)

Vu l'avis de motion donné du « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 par sa résolution CG21 0223;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 par sa résolution CG21 0223;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 avril 2021, par sa résolution CE21 0544;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement fixant le taux au mètre cube de l'eau en fonction des coûts réels relatifs à l'alimentation en eau potable aux fins de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier de 2020) ».

Adopté à l'unanimité.

42.01 1213843004

Règlement RCG 21-007

#### CG21 0300

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 17 juin 2021

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2021 par sa résolution CG21 0232;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) » à l'assemblée du conseil d'agglomération du 14 mai 2021 par sa résolution CG21 0232;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021, par sa résolution CE21 0750;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

#### Et résolu:

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) ».

Adopté à l'unanimité.

42.02 1212675025

Règlement RCG 20-014-12

Approuver le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) - phase 2 » pour un terme de 20 ans et approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 mai 2021 par sa résolution CE21 0747;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

- 1- d'approuver le Règlement R-200 de la Société de transport de Montréal (STM) autorisant un emprunt de 120 900 925 \$ pour financer le projet « Programme de Réfection des Infrastructures surface (PRI surface) phase 2 » pour un terme de 20 ans, le tout conformément aux articles 123 et 135 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ, c. S-30.01);
- 2- d'approuver la modification du Programme des immobilisations (PI) 2021-2030 de la Société de transport de Montréal.

Adopté à l'unanimité.
45.01 1217945003
CG21 0302
Nomination(s) à la Société de transport de Montréal
Il est proposé par M. François Limoges
appuyé par M. Sylvain Ouellet
Et résolu :
de nommer, M. Éric Alan Caldwell à titre de membre du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, en remplacement de M. Peter Trent.
Adopté à l'unanimité.
51.01

#### CG21 0303

#### Nominations aux commissions permanentes

La conseillère Rosannie Fila	o déclare son intérêt e	t s'abstient de participer	aux délibérations et de voter.
------------------------------	-------------------------	----------------------------	--------------------------------

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

de nommer M. Christian Larocque, à titre de membre à la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation, en remplacement de M. Hadrien Parizeau.

Adopté à l'unanimité.		
51.02		

# CG21 0304

#### Nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 mai 2021 par sa résolution CE21 0824;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Sylvain Ouellet

Et résolu :

d'approuver la nomination temporaire de M. François Limoges, conseiller de la Ville, au sein du comité d'audit de la Ville, en remplacement temporaire de madame Laurence Lavigne Lalonde, conseillère de la Ville, à compter du 20 mai 2021, conformément à l'article 11 de la Charte du comité d'audit et à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

Adopté à l'unanimité.				
51.03 1215330006				
À 17 h 31, tous les points de l'o l'assemblée levée et remercie le soutien technique pour leur précieu	personnel du Ser			
Manon Barbe PRÉSIDENTE		Yves Sa GREFFII	indon ER DE LA VII	LLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Séance	ordinaire d	u conseil	d'agglor	nération d	du ieudi	20 mai	2021	à 1	17	h
Scarice	or arriari e a	<i>a</i> 60113611	u ayyıcı	neralion c	iu jeuui	20 IIIai	2021	a	,,,	"

41

Valérie Plante MAIRESSE